

**BÂTIMENT** - Aujourd'hui restaurant distingué par le Guide Gault&Millau (14 points), l'Auberge communale de St-Légier à une longue histoire, qui remonte au premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle.

## Auberge communale de St-Légier Six siècles d'histoire



L'Auberge communale de St-Légier au début du XX<sup>e</sup> siècle

On trouve les premières traces de cette bâtisse, nommée autrefois "Logis de la Chiésaz", en 1327 lorsque Marguerite de Blonay, en accord avec son fils Amédée, reconnaît la jouissance perpétuelle sur diverses terres, bois et pâturages aux sujets de Vevey, La Tour-de-Peilz et Blonay. A cette époque la paroisse de Blonay comprend les hameaux de Tercier, Cojonnex, Saint-Légier et La Chiésaz.

Le plus ancien plan des archives de St-Légier-La Chiésaz, datant de 1668, relève que le propriétaire de l'auberge est un certain Ducaux. Un ancien procès-verbal de l'assemblée de commune de 1729 note que le lieu est la salle du "Cabaret de la Chiésaz". Le 29 novembre 1797, le cabaretier écope d'une amende car il a vendu trop cher son vin. Il devra le vendre 4 batz et 2 kreuz le pot (environ 1,5 litres). En comparaison, un pasteur gagnait 24 batz par jour, le régent 8 batz, la cuisinière 1,4 batz, un jardinier 8,5 batz et une lessiveuse couleuse 8 batz.

### 40 tenanciers pour l'auberge

Les comptes communaux font état d'une rentrée de location dès 1749. Plus de 40 tenanciers se succéderont à la tête de l'établissement qui portera le nom d'auberge communale dès 1821. L'amodiation, c'est-à-dire la location, était fixée par la municipalité pour une année.

La fin de bail était le jour de la Saint-Michel, le 29 septembre, ou à la Saint-Martin, le 11 novembre. La location ne concernait pas seulement la pinte, mais également le four banal, la forge et les abattoirs. Certains tenanciers ne désiraient pas s'occuper du tout et laissaient la gestion de ces autres activités à des tiers.

Pour la transmission du bail, un inventaire du mobilier était fait à chaque fois. Le plus ancien date de 1817. Dans la liste, en plus des chaises, tables, tabourets, matériel de cuisine et de cave, on peut lire qu'il y a les fenêtres en vitre. A cette époque les fenêtres étaient encore un luxe. Le bail se montait à 152,5 batz pour un an.

Les archives nous signalent que, le 6 septembre 1841, la commune demande au département une baisse du prix de la patente de l'auberge à 16 francs à cause du faible débit constaté ! Un registre du conseil indique en 1857 l'existence d'un pressoir dans le bâtiment.

### Huile pour l'éclairage

En 1860, la municipalité accepte de financer l'aubergiste Louis Henri Guex à hauteur de 5 francs l'an pour l'huile nécessaire à l'éclairage, entre autre, des assemblées communales et pour les soirées de danse ! A cette époque, le loyer était de 375 francs par an.

La municipalité tint séance dans la salle des mariages à partir de 1876. Mais la tenue de l'auberge fut un souci constant pour les autorités. En 1959, la municipalité déposait un préavis devant le conseil communal demandant à ce dernier de choisir entre travaux de restauration ou la vente, option privilégiée. Après de nombreuses discussions, il fut décidé de procéder à quelques travaux. En réalité, seul l'aménagement d'une chambre de bain fut entrepris.

Au début de 1966, la municipalité dépose un préavis qui demande, pour des raisons d'hygiène principalement, que des travaux conséquents, devisés à 205 000 francs, soient exécutés. Le projet est accepté et, dès ce moment, le loyer va être lié au chiffre d'affaires du tenancier. L'inauguration officielle a lieu le 8 avril 1967. Dans les comptes, on remarque que l'éclairage de la salle du conseil communal coûtait 27 francs par an et celui de la salle de la municipalité, 75 francs. Dans les nouveaux locaux, le tenancier faisait des bonnes affaires. Un procès-verbal de la municipalité fait apparaître un chiffre d'affaires de CHF 15'000.- en septembre 1967.


### Déménagement dans le bâtiment communal

En 1985, le conseil communal et la municipalité quittent définitivement l'auberge pour rejoindre le nouveau bâtiment communal. Les séances plénières ont lieu désormais dans les locaux actuels du bureau technique qui disposait alors d'une seule grande salle. L'établissement a continué, en revanche, à abriter la salle des mariages. Ce n'est qu'en 2002 que celle-ci fut abandonnée en raison de la réorganisation cantonale de l'état civil.

Aujourd'hui, l'auberge est toujours propriété de la commune. Quant à savoir si elle le restera à l'avenir, c'est une autre histoire.



Emilie et Julien Konrad-Schuler, les tenanciers actuels de l'auberge

 Gianni Ghiringhelli, archiviste avec l'aide d'Yvan Gasser, ancien archiviste